

**Consultation électronique de**  
**l'Assemblée Générale CCI de région Auvergne-Rhône-Alpes**  
**du 23 octobre 2020**

*Extrait des délibérations*

**Délibération relative à la vente d'un terrain situé sur la Zone d'Activités d'Orcel à  
Corcelles-en-Beaujolais à la Société MAGNOLIA GROUPE**

La société MAGNOLIA GROUPE, représentée par son gérant Stéphane VACHERON ou toute personne physique ou morale qui se substituera, se porte acquéreur d'un lot d'environ 5000m<sup>2</sup> situé sur le lotissement d'activités d'Orcel à CORCELLES EN BEAUJOLAIS, cadastré section AE partie du numéro 475, moyennant le prix de vente de 40 € HT/m<sup>2</sup>.

Il est demandé à l'Assemblée Générale de donner tout pouvoir à son Président, Philippe GUERAND, au nom et pour le compte de la Chambre de Commerce et d'Industrie de région Auvergne-Rhône-Alpes :

- ⇒ pour céder à la société MAGNOLIA GROUPE, gérée par M. Stéphane VACHERON ou toute personne physique ou morale qui se substituera, un lot d'environ 5000m<sup>2</sup> situé sur le lotissement d'activités d'Orcel à CORCELLES EN BEAUJOLAIS, cadastré section AE partie du numéro 475, moyennant le prix de vente de 40 € HT/m<sup>2</sup> ;
- ⇒ à l'effet ci-dessus, passer et signer tous actes, élire domicile, substituer et généralement faire le nécessaire.

M. LE PRESIDENT. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

---

**Quorum : 60**

**Votants : 97**

**Voix pour : 96**

**Voix contre : 0**

**Abstentions : 1**

---

Extrait certifié conforme

le 28 octobre 2020, à Lyon

Le Président de la CCI de région Auvergne-Rhône-Alpes

Philippe GUERAND



**ZONE D'ACTIVITES D'ORCEL A  
CORCELLES EN BEAUJOLAIS**

